

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 30 JUIN 2025

---

**Nomination de Madame Itto El Hariri en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration et de Président de la Société en remplacement de Monsieur Emmanuel Benoist, démissionnaire**

Le Président informe le Conseil d'administration de sa démission de ses mandats de membre du Conseil d'administration et de Président de la Société ce 30 juin 2025 minuit, et propose de nommer Madame Itto El Hariri, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société pour pourvoir à son remplacement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025. Il précise que cette nomination à titre provisoire devra être ratifiée par la plus prochaine décision des actionnaires.

Le Conseil remercie Monsieur Emmanuel Benoist pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de ses mandats, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Madame Itto El Hariri en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Le Président poursuit et propose au Conseil de nommer Madame Itto El Hariri en qualité de nouveau Président de la Société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour la durée de son mandat de membre du Conseil d'administration, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, étant ici précisé que Madame Itto El Hariri, en sa qualité de Président, assurera la direction générale de la Société et représentera cette dernière dans ses rapports avec les tiers et à cet égard est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément aux actionnaires et au Conseil d'administration.

Madame Itto El Hariri a déclaré n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'exercice des mandats de membre du Conseil d'administration et de Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de nommer Madame Itto El Hariri en qualité de Président de la Société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et disposera des pouvoirs exposés ci-dessus.

**Nomination de Monsieur François Jaumain en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Laurent Tavernier, démissionnaire**

Le Président informe le Conseil d'administration de la démission de Monsieur Laurent Tavernier de son mandat de membre du Conseil d'administration de la Société ce 30 juin 2025 minuit, et propose de nommer Monsieur François Jaumain en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Laurent Tavernier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025. Il précise que cette nomination à titre provisoire devra être ratifiée par la plus prochaine décision des actionnaires.

Monsieur François Jaumain a déclaré n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'exercice du mandat de membre du Conseil d'administration.

Le Conseil remercie Monsieur Laurent Tavernier pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de ses mandats, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer Monsieur François Jaumain en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Les membres du Conseil d'administration confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

---

Extrait certifié conforme

Itto El Hariri

Président

Signé par :  
  
849923C232D84B4...

*Ce document et son annexe est signé au moyen de la plateforme de signature électronique Docusign®.*

*Il est précisé que le signataire accepte de signer le présent document par signature électronique et manifeste ainsi son consentement aux obligations qui découlent du présent document. Ainsi, en application des articles 1366 et 1367 du Code Civil, du décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, du Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, le signataire reconnaît (i) qu'en procédant par signature électronique, il donne au présent document la même force probante que l'écrit sur support papier constituant ainsi l'original qui lui revient et également (ii) que la signature électronique utilisée via Docusign® permet d'identifier le signataire, d'assurer l'intégrité du document et de le conserver sans possibilité de le modifier, et enfin (iii) que les données d'horodatage du document, qui permettent de constituer et de certifier la date de signatures des présentes, lui sont opposables et font foi entre elles. En cas de contestation, il appartiendra à celui qui conteste l'intégrité et/ou la validité du présent document d'en rapporter la preuve, et ce en produisant tous les éléments d'identification qui ont été utilisés pour les besoins de la signature électronique, le certificat de signature électronique relatant les modalités techniques de réalisation de la signature électronique.*